

Avis aux étudiants

Les étudiants ayant déposé les demandes de dérogation, doivent impérativement se présenter au service des affaires estudiantines pour se réinscrire au titre de l'année universitaire **2022/2023 ; et ce du Mercredi 07/09/2022 au Vendredi 09/09/2022 (Date de rigueur).**

Le formulaire d'inscription dûment renseigné avec une photo à retirer sur place (Bloc B) et Le reçu de paiement des frais d'assurance (**à régler sur place**).

N.B : Les résultats des demandes de dérogation seront affichés dans les tableaux d'affichage de l'école.

Service des Affaires Estudiantines.

Fait à Settat le : 06/09/2022